

Rentrée sociale : les dossiers qui fâchent sont toujours là



Qui dit rentrée sociale dit dossiers à surveiller de près. Et en ce mois de septembre, toujours sur fond d'épidémie, ces dossiers, déjà connus et aux contenus menaçants pour les travailleurs, portent sur des problématiques essentielles. Ainsi, après le précédent largement rejeté avant la crise, le gouvernement maintiendra-t-il un projet de réforme des retraites? S'entêtera-t-il aussi à appliquer au 1^{er} octobre la réforme de l'Assurance chômage qui va impacter durement les demandeurs d'emploi? Tandis que l'exécutif a décidé de la fin de ce qu'il nomme le « *quoi qu'il en coûte* », FO s'inquiète des conséquences, tant sur l'emploi qu'en matière de choix de politiques publiques, et refuse toute attaque contre les droits des salariés et qu'ils payent le coût de la crise Covid. Les craintes sont pour le moins fondées. En parallèle du médiatique plan d'aides à l'économie, le gouvernement a en effet poursuivi discrètement dans la sphère publique, et ce malgré les contestations massives avant-crise, des réformes structurelles décidées au nom de la réduction des dépenses publiques. FO, qui appelle au contraire à apporter des moyens au secteur public, aux services de santé particulièrement, réaffirme son opposition à un retour de l'austérité.

Rentrée sociale : les dossiers qui

Réforme de l'Assurance chômage : FO prête à saisir de nouveau la justice

Faisant la sourde oreille à l'opposition unanime des organisations syndicales, le gouvernement s'obstine à vouloir relancer la réforme de l'Assurance chômage pour une pleine application au 1^{er} octobre prochain. C'est l'un des *casus belli* à l'origine de l'appel intersyndical à la mobilisation du 5 octobre. FO revendique l'abandon pur et simple de cette réforme, comme l'a encore réaffirmé Yves Veyrier au Premier ministre le 1^{er} septembre. L'exécutif prévoyait initialement une mise en œuvre au

1^{er} juillet 2021. Mais le Conseil d'État, saisi par FO et d'autres organisations syndicales, a suspendu le décret cadrant la réforme par une décision du 22 juin.

« *Les incertitudes sur la situation économique ne permettent pas de mettre en place, à cette date, ces nouvelles règles qui sont censées favoriser la stabilité de l'emploi en rendant moins favorable l'indemnisation du chômage des salariés ayant alterné contrats courts et inactivité* », indiquait la haute autorité dans un communiqué. Elle soulignait également, comme FO le dénonce de longue date, que « *les salariés subissent plus qu'ils ne choisissent l'alternance entre périodes de travail et périodes d'inactivité* ». Le Conseil d'État a désormais plusieurs mois pour juger le recours sur le fond.

Quelque 1,2 million de salariés impactés

Sans attendre cette décision de justice, l'exécutif, considérant que les indicateurs économiques sont désormais au vert, souhaite prendre un nouveau décret pour appliquer la réforme au 1^{er} octobre. Si c'est le cas, FO n'hésitera pas à saisir de nouveau la justice.

Ce durcissement des règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi pourrait impacter plus de 1,2 million de salariés, qui verraient leur allocation journalière baisser, en moyenne de 17%. Avec la réforme notamment, tous les jours de la période de référence – y compris ceux non travaillés – seraient pris en compte pour calculer le montant de l'allocation. Si les autres volets de la réforme ont bien été lancés au 1^{er} juillet (bonus-malus sur les cotisations patronales, dégressivité de l'indemnisation des plus hauts salaires et durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation), ils sont soumis à une période d'observation ou un retour à une meilleure conjoncture et ne devraient pas produire d'effets avant 2022.

Clarisse Josselin



FO n'entrera pas dans une concertation vi

Sujet brûlant de la rentrée sociale, la relance d'une concertation sur la réforme des retraites souhaitée par le chef de l'État fait l'unanimité contre elle de la part des interlocuteurs sociaux. « *Nous avons très précisément dit que nous ne nous inscrivons pas dans une concertation visant au retour de la réforme des retraites, pas plus que sur la question de l'âge de la retraite* », a expliqué le secré-

taire général de FO, Yves Veyrier, à l'issue de sa rencontre avec le Premier ministre le 1^{er} septembre.

Déjà un départ effectif à 63 ans et demi

La mise en œuvre de la réforme instaurant un régime universel par points, adoptée au forcing à l'Assemblée en première lecture

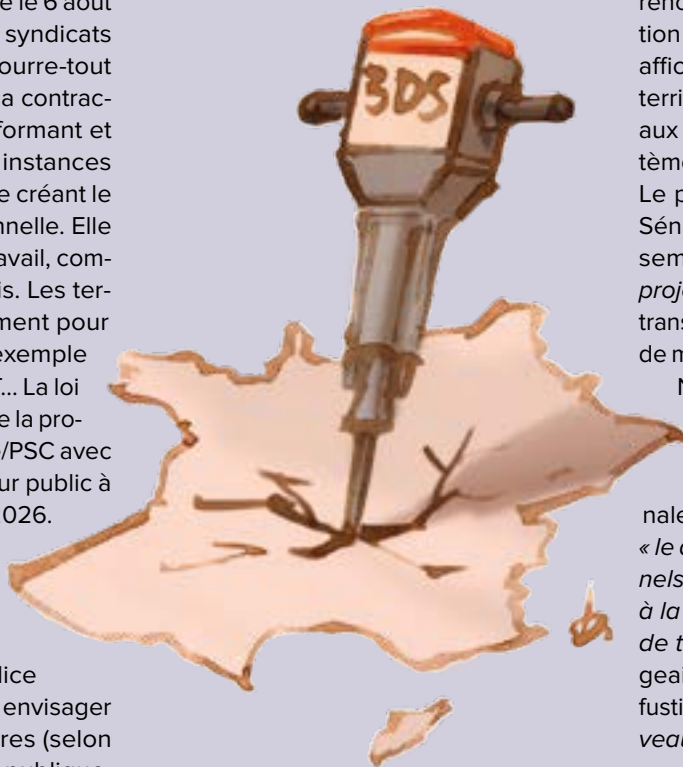
via le 49-3 le 29 février 2020, a été stoppée net par la crise sanitaire. Pour FO, ce sujet n'a pas à revenir sur la table, un avis partagé par l'ensemble des organisations syndicales. Le patronat lui-même, s'il est demandeur de la réforme, estime que « *ça ne peut pas se faire à la sauvette, en quelques semaines* », selon le président du Medef qui évoque l'engagement d'une réforme après l'élection présidentielle de 2022.

fâchent sont toujours là

Crise ou pas, des contre-réformes à l'assaut de l'État

Certes, elles n'ont pas occupé le devant de la scène pendant la période estivale, néanmoins les réformes concernant la sphère publique ont continué à se déployer, ainsi la loi de transformation, adoptée le 6 août 2019 bien que rejetée par les syndicats du public, dont FO. Cette loi fourre-tout malmène le statut, accélérant la contractualisation des emplois, transformant et ôtant des prérogatives aux instances représentatives CAP, ou encore créant le concept de rupture conventionnelle. Elle « revisite » aussi le temps de travail, comprenez en diminuant les acquis. Les territoriaux luttent ainsi actuellement pour préserver leurs droits, par exemple concernant les congés, les RTT... La loi porte par ailleurs une réforme de la protection sociale complémentaire/PSC avec une participation de l'employeur public à 50% du panier de soins d'ici à 2026. Pour ce dossier en cours, des groupes de travail sont prévus d'ici la fin de l'année. Alors que le gouvernement a refusé le dégel du point d'indice le 6 juillet dernier, se limitant à envisager des mesures sur les bas salaires (selon l'agenda social de la fonction publique,

elles seront étudiées via six réunions d'ici à décembre), il cherche à faire assimiler cette participation de l'employeur public à une mesure salariale. FO-Fonction publique s'y oppose.



Projet 3DS : de nouveau, l'État abandonne des compétences

En préparation, le projet de loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification), anciennement 4D, affiche lui son objectif : la différenciation territoriale par des transferts de missions aux collectivités territoriales, avec un système à la carte et des expérimentations... Le projet, qui a été adopté en juillet au Sénat, arrivera en décembre devant l'Assemblée. FO demande « l'abandon du projet ». Celui-ci envisage, entre autres, le transfert aux départements des personnels de médecine scolaire, celui aux régions de Natura 2000, une expérimentation de transfert des adjoints-gestionnaires (ex-intendants) des lycées et collèges, le transfert de routes nationales... C'est une « grande braderie » et « le danger est important pour les personnels, exposés à la perte de leurs droits et à la remise en cause de leurs conditions de travail et de rémunération », s'insurgeait par exemple en juillet la FEETS-FO, fustigeant un projet « qui supprime de nouveaux leviers d'action de l'État ».

Valérie Forgeront

Insistant au retour de la réforme des retraites

Pour FO, ce n'est pas le système des retraites qui est défaillant mais l'emploi. Œuvrer à des emplois de qualité et attractifs sur le plan du salaire permettrait de régler la question du financement et d'offrir un niveau de pension correct. Yves Veyrier souligne également que dans les faits, « en moyenne les salariés liquident déjà leur retraite à 63 ans et demi aujourd'hui ».

Le gouvernement, s'il n'a pas donné à ce stade de précisions sur ses intentions, semble déterminé à réformer le système. En juillet dernier, le président de la République avait une nouvelle fois évoqué comme pistes le recul de l'âge de départ à la retraite et la fin des régimes spéciaux. De son côté, rappelle Yves Veyrier, « le Premier ministre a dit que la question n'était pas de savoir si la réforme des retraites se ferait, mais quand et comment ».

Mais l'intersyndicale à laquelle participe FO affiche elle aussi sa détermination. Combattre le retour de la réforme des retraites est l'un des mots d'ordre de l'appel à la mobilisation du 5 octobre. En 2019 et 2020, des millions de salariés étaient descendus dans la rue contre le système universel de retraite par points et le recul de l'âge de départ.

C. J.

Rentrée sociale : les dossiers qui fâchent sont toujours là

Fin du « quoi qu'il en coûte » : FO met en garde

La « reprise » de l'économie est patente, conséquences : le « quoi qu'il en coûte » a vécu. C'est ce qu'a annoncé le gouvernement, mettant fin le 30 août au dispositif global d'aides publiques aux entreprises tel qu'il existe depuis le début de la crise Covid. Place au « sur mesure » pour ceux « qui en ont besoin », précisait le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, rappelant que 240 milliards d'euros ont été mobilisés pour le soutien public aux entreprises depuis mars 2020. Fin août, FO rappelait ses craintes alors que déjà, certaines entreprises ont poursuivi des restructurations et conçu des plans de licenciements malgré la crise. « Il faut être attentif à ce qu'une fois consommées les aides publiques, certaines entreprises ne passent à la case licenciements. Voilà pourquoi nous n'avons eu de cesse d'appeler à conditionner ces aides », et « c'est pourquoi nous insistons aujourd'hui pour

que les pouvoirs publics surveillent le comportement des entreprises afin de détecter et prévenir les risques ».

Attention au retour de l'austérité

Le fonds de solidarité disparaîtra au 30 septembre (sauf pour les départements d'outre-mer). Déjà, au 1^{er} septembre, l'aide au paiement des cotisations sociales a été supprimée, de même qu'a été abaissé le niveau de prise en charge de l'activité partielle, dont 40% est désormais assumée par les entreprises. Au 1^{er} octobre, le sur-mesure se traduira par l'extension du dispositif « coûts fixes », en vigueur depuis le 31 mars dernier et consistant en une prise en charge de ces coûts (non couverts par des recettes) pour les entreprises des secteurs (S1 et S1bis) toujours impactés par les restrictions sanitaires, y compris pour celles réa-

lisant moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires. L'aide couvre 70% des pertes d'exploitation pour les entreprises de plus de 50 salariés et 90% pour celles de moins de 50 salariés. FO met en garde sur la fin du « quoi qu'il en coûte ». Attention à ce que cela ne « devienne pas un quoi qu'il en coûte aux salariés, au prétexte que maintenant il va falloir payer le coût de la crise Covid ». Non seulement FO rejette cette éventualité, mais souligne qu'il est inconcevable « qu'à nouveau reviennent les politiques d'austérité, de contraintes sur les services publics ». À venir à l'automne, les projets de lois de finances pour 2022 sont donc à surveiller...

Valérie Forgeront



Hôpital : FO ne lâche rien sur la nécessité d'augmenter les effectifs et les lits

« **I**l est urgent de débiter une seconde phase du Ségur », revendique Didier Birig, le secrétaire général de la Fédération des Services publics et de Santé (FSPS-FO). La fédération, qui avait frappé un grand coup à l'orée de l'été en révélant la suppression ou la fermeture de quelque 1800 lits entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 mars 2021 (d'après un recensement conduit par ses syndicats), maintient la pression sur l'exécutif et sa revendication que soit créé un groupe de travail sur les capacités hospitalières en lits et en effectifs sur le territoire. « Il faut

commencer à tirer le bilan de la crise sanitaire à l'hôpital et revoir les orientations de Ma Santé 2022 pour rompre avec l'approche financière. C'est une exigence forte des hospitaliers dont les conditions de travail sont tributaires des effectifs et du nombre de lits. Mais le sujet concerne tous les Français qui ont constaté les difficultés des établissements face à la crise », martèle le militant FO. Pour améliorer les conditions de travail des hospitaliers, ainsi que la prise en charge des patients, la fédération exige la création de 15 000 postes d'agents, l'augmentation des effectifs en formation initiale,

ainsi qu'« un bilan contradictoire sur le nombre de lits effectivement supprimés ou fermés ».

« Aucun retour du ministère »

Le bilan FO n'a pas (encore) été réactualisé depuis la conférence de presse, le 21 juin, de la FSPS-FO. Ce chiffre de 1800 postes supprimés ou fermés, entre janvier 2020 et fin mars 2021, regroupe les suppressions, relevant d'une décision politique, et les fermetures de lits liées au manque d'effectifs. « L'importance du chiffre suffit à ouvrir le sujet. D'autant qu'il est

forcément sous-estimé, FO n'étant pas implantée dans tous les établissements. Le cabinet du ministre ne conteste pas notre bilan, mais affirme que 4 000 lits ont été créés sur la période. On aimerait savoir où! », martèle Didier Birig. Le ministère n'ayant, pour l'instant, fait « aucun retour » sur la demande d'un groupe de travail, la FSPS-FO compte « rouvrir la séquence dans le cadre du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière ». Rappelons que le Ségur avait promis 7 500 créations de postes et le financement de 7 500 autres postes non pourvus.

Élie Hiesse